

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES ETCHEMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ROSE-DE-WATFORD

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE VENDREDI 12 AOÛT 2022, À 19 HEURES SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR JEAN BERNIER, MAIRE, ET À LAQUELLE ÉTAIENT PRÉSENTS, LES CONSEILLERS SUIVANTS :

Siège #2 - Christian Lamontagne
Siège #3 - Madeleine Lachance
Siège #5 - Sylvia Fortin
Siège #6 - Maxime Vachon

Est/sont absent(e)s

Siège #1 - Pierre Lantagne
Siège #4 - Josiane Tanguay

Les membres présents forment le quorum. Madame Marie-Line Dubé, directrice-générale et secrétaire trésorière agit à titre de secrétaire.

1 - PRIÈRE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et récite la prière.

La prière est la suivante :

Souverain Maître de l'univers, Dieu éternel et tout puissant, de qui vient tout pouvoir et de qui découle toute sagesse, daignez regarder d'un oeil favorable ceux qui sont ici assemblés devant vous, pour travailler au bien-être et à la prospérité de notre Municipalité.

Daignez nous accorder la grâce de ne rien décider qui ne soit en tout conforme à votre volonté sainte, de la rechercher avec sagesse, de la connaître avec certitude et de l'accomplir courageusement et parfaitement, pour la gloire et l'honneur de votre nom adorable et pour le bien-être véritable de ceux dont nous sommes les mandataires.

Amen

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Séance du vendredi 12 août 2022

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 - LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 8 juillet 2022

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

4.2 - Remboursement de l'emprunt temporaire de 130 000\$

4.3 - Demande d'autorisation pour l'achat d'une télévision et d'un support

4.4 - Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective

4.5 - Demande pour autoriser la Directrice générale à avoir accès à clicSÉCUR

4.6 - Autorisation d'utiliser des services externes pour la production du

journal municipal

5 - Dérogations mineures:

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du coordonnateur des travaux publics

7.2 - Finition du plafond (séparations coupe-feu) de l'atelier des travaux publics

7.3 - Demande d'autorisation pour effectuer l'achat d'équipement pour les tests aux eaux usés

7.4 - Demande d'autorisation pour l'achat de ponceaux et la réparation du Rang 6

7.5 - Autorisation pour effectuer des demandes d'aide financière au programme PAVL - Volet redressement au plus tard le 16 septembre

7.6 - Autorisation pour effectuer une demande d'aide financière au programme PAVL - Volet accélération au plus tard le 16 septembre 2022

7.7 - Demande d'aide financière au programme PAVL - Volet soutien au plus tard le 30 septembre 2022

7.8 - Autorisation pour effectuer une demande d'aide financière au programme PRACIM - Volet 1

7.9 - Autorisation de dépenser le budget reçu du programme PAVL - Volet projets particuliers d'amélioration

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte rendu du MRC des Etchemins

9.2 - Acceptation de la dérogation mineure du propriétaire du lot 4 216 769

9.3 - Acceptation de la dérogation mineure du propriétaire du lot 5 345 144

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - Bilan de l'activité "Sainte-Rose en fête!"

11 - CORRESPONDANCE

11.1 - La Voix du Sud - demande d'une contribution pour la création d'une édition spéciale

12 - COMITÉ

12.1 - Compte-rendu des différents comités

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Procès-verbal de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 8 juillet 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal, de la séance régulière du Conseil municipal du vendredi 8 juillet 2022, a été remise aux membres du Conseil avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance régulière du vendredi 8 juillet 2022 soit adopté.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

4 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

4.1 - Approbation de la liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont reçu au préalable la liste des dépenses du mois, et déclarent avoir reçu les réponses à leurs questions;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses sont en respects avec le budget initial autorisé;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la liste des comptes présentée aux membres du Conseil municipal, d'une somme de 81 710,68 \$ soit acceptée et que la dépense soit et est autorisée selon les modalités de notre règlement sur le contrôle et le suivi budgétaire.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

143-08-2022

4.2 - Remboursement de l'emprunt temporaire de 130 000\$

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt 03-2020, soit un montant d'emprunt de 569 266 \$, vient à échéance en décembre prochain dont un montant de 130 000 \$ avait été utilisé via la TECQ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses de 130 000 \$ pour les travaux exécutés étaient autorisées et remboursées par la TECQ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 130 000 \$ doit être remboursé pour cet emprunt de 569 266 \$ en regard du règlement d'emprunt, compte tenu du déboursé de 130 000 \$ de la TECQ.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE cet emprunt soit remboursé par la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

144-08-2022

4.3 - Demande d'autorisation pour l'achat d'une télévision et d'un support

CONSIDÉRANT QUE la salle du Conseil municipal, situé au 695 rue Carrier, n'est pas équipée de télévision pour afficher les documents de la séance;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour l'achat d'une télévision et d'un support sont approximativement de mille trois cent dollars (1300 \$).

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE cette dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

145-08-2022

4.4 - Adhésion au programme d'assurance collective de la Fédération québécoise des Municipalités et à un contrat d'assurance collective

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (ci-après la "FQM") a mis sur pied un programme d'assurance collective par l'un de ses règlements (le "Programme") pour offrir un programme global d'assurance collective.

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, la FQM a procédé à un appel d'offres portant le numéro FQM-2021-002 en date du 5 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE pour donner suite à ce processus d'appel d'offres, la FQM est devenue Preneur d'un contrat d'assurance collective auprès de Desjardins Sécurité financière, compagnie ^{d'assurance} vie (ci-après : le "Contrat");

CONSIDÉRANT QUE la FQM a mandaté sa filiale FQM Assurances Inc., courtier en assurance collective, le mandat de veiller à l'application du Contrat et de conseiller les municipalités, leurs fonctionnaires et employés et les membres des conseils municipaux quant à toutes questions où un permis de courtier est nécessaire en vertu de la Loi sur la distribution de produit et de services financiers, c.D-9.2;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Code municipal du Québec et de la Loi sur les cités et villes, une municipalité, une MRC ou un organisme municipal peut adhérer au bénéfice de ses fonctionnaires et employés et membres de son conseil, à un contrat d'assurance collective dont le Preneur est la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est entré en vigueur le 1^e janvier 2022;

CONSIDÉRANT QUE le Contrat est renouvelable automatiquement à toutes les années.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

APPUYÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford adhère pour le bénéfice de ses fonctionnaires et employés et des membres du Conseil municipal au Programme et soit régi par le Contrat en date du 1^e juin 2022;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford paie les primes afférentes à l'année de couverture ainsi que toutes les primes et ajustement de primes pour chaque année d'assurance subséquente`;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford respecte les termes et conditions du Programme et du Contrat;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford maintienne sa participation au Programme en souscrivant, sans formalité additionnelle, à tout contrat d'assurance collective conclut par le FQM pour donner suite à un appel d'offres en remplacement du Contrat et en y respectant les termes et conditions;

QUE la Municipalité maintienne les couvertures d'assurance prévues au Contrat ou à tout contrat le remplaçant, et ce, jusqu'à ce que la Municipalité mette fin, conformément au Règlement, à sa participation en transmettant à la FQM un préavis écrit d'au moins un (1) année mentionnant son intention de ne plus participer au Programme;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford donne le pouvoir à son directeur général d'accomplir tout acte et de transmettre tout document découlant de l'adhésion de la Municipalité au contrat ou à tout contrat le remplaçant;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford autorise FQM Assurances Inc. et tout firme d'actuaire conseil désignée par cette dernière, à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford accorde à FQM Assurance Inc. et toute firme d'acturaires conseils désignée par cette dernière, le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre résolution accordée antérieurement portant sur le même objet que la présente résolution, sans autre avis.

146-08-2022

4.5 - Demande pour autoriser la Directrice générale à avoir accès à clicSÉQUR

Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford

RÉSOLUTION ÉCRITE tenant lieu de l'assemblée ou de la réunion du Conseil d'administration

IL EST RÉSOLU:

QUE Dubé Marie-Line, Directrice générale et greffière-trésorière (ci-après le représentant), soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents pour l'inscription à clicSÉQUR et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin.

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à clicSÉQUR;

En conséquence, les administrateurs de la société apposent leur signature relativement à la résolution mentionnée ci-dessus:

Signature de l'administrateur: _____ Nom de l'administrateur:

Lieu: _____ Date: _____

Signature de l'administrateur: _____ Nom de l'administrateur:

Lieu: _____ Date: _____

Signature de l'administrateur: _____ Nom de l'administrateur:

Lieu: _____ Date: _____

Signature de l'administrateur: _____ Nom de l'administrateur:

Lieu: _____ Date: _____

Signature de l'administrateur: _____ Nom de l'administrateur:

Lieu: _____ Date: _____

Signature de l'administrateur: _____ Nom de l'administrateur:

Lieu: _____ Date: _____

Signature de l'administrateur: _____ Nom de l'administrateur:

Lieu: _____

Date: _____

Considérant que tous les administrateurs de la société (Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford) qui ont le droit de voter relativement à cette résolution l'ont signée, elle est adoptée et entre en vigueur le 2 septembre 2022. Un exemplaire de cette résolution est conservé au registre des procès-verbaux de la société et en fait partie intégrante.

147-08-2022

4.6 - Autorisation d'utiliser des services externes pour la production du journal municipal

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale manque de ressource pour produire le journal municipal;

CONSIDÉRANT QUE la production du journal, l'impression et le pliage nécessite 11 heures par mois;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à offrir un contrat mensuel de 11 heures par mois, à un taux de 20 \$ de l'heure pour un total de 220 \$ par mois, taxes en sus, à une ressource externe. Le contrat serait sur base forfaitaire comme suit : production complète de la base du journal (5 heures x 20 \$) soit 100\$, adaptation et correctifs pour une version finale complète et acceptable (3 heures x 20 \$) soit 60\$, et pliage pour mise à la poste (3 heures x 20\$) soit 60\$.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

5 - Dérogations mineures:

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE- INCENDIE

6.1 - Compte-rendu du directeur incendie

Le maire présente le rapport des activités mensuelles produit par le directeur incendie aux membres du conseil.

7 - VOIRIE TRANSPORT

7.1 - Rapport du coordonnateur des travaux publics

Le maire présente le rapport d'activités mensuelles concernant les travaux publics produit par le coordonnateur des travaux publics.

148-08-2022

7.2 - Finition du plafond (séparations coupe-feu) de l'atelier des travaux publics

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins (sécurité incendie) a effectué une inspection des bâtiments appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être effectués dans ces bâtiments pour être conforme aux normes de la sécurité incendie à l'intérieur de 30 jours, ce qui nous donne jusqu'au 12 août 2022 pour procéder;

CONSIDÉRANT QUE la MRC demande à la Municipalité de finir (séparations coupe-feu) le plafond de l'atelier des travaux publics.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE cette démarche soit remise ultérieurement étant donné l'étude qui sera faite pour apporter des améliorations au bâtiment des bureaux municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

149-08-2022

7.3 - Demande d'autorisation pour effectuer l'achat d'équipement pour les tests aux eaux usés

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit effectuer régulièrement des tests d'eau et que ces tests nécessitent l'achat d'équipements spécifiques.

CONSIDÉRANT QU'IL manque du matériel pour réaliser ces travaux. Les achats requis concerne des sondes, des flacons laveurs et des tampons pour un total de 863,28 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la dépense inhérente soit et est autorisée au montant de +- huit cent soixante trois dollars et 28 sous (863,28\$).

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

150-08-2022

7.4 - Demande d'autorisation pour l'achat de ponceaux et la réparation du Rang 6

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention du PAVL Volet entretien de 219 944 \$ pour l'entretien des routes avec des spécifications à respecter.

CONSIDÉRANT QUE plusieurs ponceaux sont détériorés, dans le Rang C, Famine Nord, Famine Sud et Rang 1 Ouest pour un total de 6 ponceaux pour cette année. Pour ce faire, les coûts des matériaux requis sont de 51 713, 64 \$.

CONSIDÉRANT QUE le Rang 6 a besoin d'être remis en bonne état dès cette année. Pour ce faire un budget entre 25 000 \$ et 30 000 \$ est requis pour l'achat de gravier et de calcium pour permettre de réaliser les travaux de réparation pour ce rang. Une reddition de compte sera effectuée à la fin des travaux pour confirmer le coût réel à l'intérieur du budget demandé.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la dépense inhérente soit autorisée en ce qui a trait aux ponceaux identifiés à réparer. Par conséquent, le Conseil municipal autorise l'administration municipale à faire l'acquisition de ces matériaux de 51 713,64 \$.

QUE la dépense inhérente pour le Rang 6 soit autorisée. Par conséquent, le Conseil municipal autorise l'administration municipale à faire l'acquisition de ces matériaux jusqu'à concurrence de 30 000 \$. Une reddition de compte sera faite une fois les travaux réalisés dans le respect du budget octroyés.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

151-08-2022

7.5 - Autorisation pour effectuer des demandes d'aide financière au programme PAVL - Volet redressement au plus tard le 16 septembre

CONSIDÉRANT QUE le chemin de la Grande-Ligne Nord a besoin d'être asphalté, nous voulons voir à sa faisabilité de son financement pour l'ensemble des coûts comprenant: services d'entrepreneurs, matériaux et équipements. Pour effectuer cette demande, on doit faire actualiser notre plan d'intervention pour en connaître les coûts. Suite à la réponse obtenue du PAVL - Volet redressement, une décision sera prise à savoir si on donne suite ou non;

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte dans le Rang 6 est détériorée, on doit demander à Stantec un plan d'intervention. Pour effectuer cette demande, on doit connaître les coûts comprenant: services d'entrepreneurs, matériaux et équipements et voir à la faisabilité de son financement. Suite à la réponse obtenue du PAVL - Volet redressement, une décision sera prise à savoir si on donne suite ou non.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale à faire les démarches pour obtenir un plan d'intervention et faire la demande de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

152-08-2022

7.6 - Autorisation pour effectuer une demande d'aide financière au programme PAVL - Volet accélération au plus tard le 16 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE divers travaux doivent être effectués entre autres le creusage des fossés dans certains rangs; nous devons voir à la faisabilité de son financement pour l'ensemble des coûts comprenant: services d'entrepreneurs,

matériaux et équipements. Pour ce faire, il faut obtenir des soumissions pour l'obtention des coûts. Suite à la réponse obtenue du PAVL - Volet accélération, il y aura une décision à prendre pour donner suite ou non.

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte dans le Chemin de la Grande-Ligne est détériorée, il faut pouvoir valider si on peut avoir une subvention pour enlever la vieille asphalte et ajouter du gravier à la place, coût approximatif quarante mille dollars (40 000 \$). Suite à la réponse obtenue du PAVL - Volet accélération, une décision sera prise à savoir si on donne suite ou non;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale à faire les démarches pour obtenir les informations nécessaires et procéder à la demande de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

153-08-2022

7.7 - Demande d'aide financière au programme PAVL - Volet soutien au plus tard le 30 septembre 2022

CONSIDÉRANT QUE le MTQ nous a signalé que les madriers de la surface de roulement du pont de la Route de la Station sont à remplacer, les coûts de plus ou moins cinq mille cinq cent dollars (5 500 \$) pour le matériel et les équipements sont à prévoir dans notre demande de financement. Suite à la réponse obtenue du PAVL - Volet soutien, une décision sera prise à savoir si on donne suite ou non;

CONSIDÉRANT QUE l'asphalte dans le Chemin de la Grande-Ligne est détériorée, il faut pouvoir valider si on peut avoir une subvention pour enlever la vieille asphalte et ajouter du gravier à la place, coût approximatif quarante mille dollars (40 000 \$). Suite à la réponse obtenue du PAVL - Volet soutien, une décision sera prise à savoir si on donne suite ou non.

IL EST PROPOSÉ PAR MOSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale à faire les démarches pour obtenir les informations nécessaires et faire la demande du financement.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

154-08-2022

7.8 - Autorisation pour effectuer une demande d'aide financière au programme PRACIM - Volet 1

CONSIDÉRANT QUE l'édifice municipale requiert des rénovations, nous voulons voir à sa faisabilité de son financement. Pour effectuer cette demande, nous devons faire actualiser le plan d'intervention pour connaître les coûts. Suite à la réponse obtenue du PRACIM - Volet 1, une décision sera prise à savoir si on donne suite ou non.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIE FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale à faire les démarches pour obtenir les informations nécessaires et faire la demande du financement.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

155-08-2022

7.9 - Autorisation de dépenser le budget reçu du programme PAVL - Volet projets particuliers d'amélioration

CONSIDÉRANT QU'un montant de soixante mille dollars (60 000 \$) a été octroyé (pour une période de trois ans) à la Municipalité de Sainte-Rose-de-Watford pour l'épandage de granulat dans des rangs ciblés lors de la demande de financement vial le programme PAVL - Volet projets particuliers d'amélioration.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal autorise l'administration municipale pour l'utilisation complète dès cette année du 60 000 \$, même si ce montant est remboursable sur 3 ans.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

8 - HYGIÈNE DU MILIEU

9 - URBANISME-DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

9.1 - Compte rendu du MRC des Etchemins

Le maire présente les points marquants du MRC des Etchemins pour le mois dernier.

156-08-2022

9.2 - Acceptation de la dérogation mineure du propriétaire du lot 4 216 769

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire désire agrandir un bâtiment d'élevage situé 169 à 173, Rang C à Sainte-Rose-de-Watford;

CONSIDÉRANT QUE la distance séparatrice nécessaire (conforme) avec la résidence voisine la plus rapprochée est de 98.7m et que la distance séparatrice projetée suite à l'agrandissement est de 72m (manque une distance de 26.7m);

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHRISTIAN LAMONTAGNE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement du bâtiment d'élevage du propriétaire du lot 4 216 769 soit autorisée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire et à la MRC des Etchemins pour l'émission du permis.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

157-08-2022

9.3 - Acceptation de la dérogation mineure du propriétaire du lot 5 345 144

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a le projet d'installer un silo à grain à une distance de +- 1.8m du bâtiment agricole le plus rapproché, empiétant ainsi d'une longueur de 3.2m de la distance de dégagement minimale exigée;

CONSIDÉRANT QUE l'installation du silo projeté ne respecte pas la distance de dégagement minimale de 5m prescrite par l'article 7.3.2.3 du règlement de zonage 09-2007

CONSIDÉRANT QUE l'acceptation de cette demande ne cause aucun préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la présente demande de dérogation mineure.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME SYLVIA FORTIN

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de deux bâtiments agricoles afin de les regrouper du propriétaire du lot 5 345 144 soit autorisée;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au propriétaire et à la MRC des Etchemins pour l'émission du permis.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

10 - LOISIRS-TOURISME-CULTURE

10.1 - Bilan de l'activité "Sainte-Rose en fête!"

Tout bien considéré, cette activité a été un grand succès. Consulter le fichier joint pour en connaître les résultats.

11 - CORRESPONDANCE

158-08-2022

11.1 - La Voix du Sud - demande d'une contribution pour la création d'une édition spéciale

CONSIDÉRANT QUE la Voix du Sud souligne leur 60e anniversaire d'existence en réalisant une édition spéciale de 60 pages qui va relater leur passé;

CONSIDÉRANT QUE la Voix du Sud demande une aide financière de 500\$ qui permettra à la Municipalité de publiciser des événements ayant eu lieu à Sainte-Rose-de-Watford.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MADELEINE LACHANCE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le Conseil municipal s'engage à appuyer la Voix du Sud dans la réalisation de cette édition et que la dépense inhérente soit et est autorisée.

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal

159-08-2022

12 - COMITÉ

12.1 - Compte-rendu des différents comités

Différents comptes rendus des activités réalisées par les différents comités au cours du mois de juillet 2022.

13 - VARIA

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

15 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé:

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MAXIME VACHON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à .

ADOPTÉE à l'unanimité par tous les membres du Conseil municipal.

Jean Bernier
Maire
trésorière

Marie-Line Dubé
Directrice générale et secrétaire

Je, Jean Bernier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Jean Bernier
Maire